



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Affichage : moins de JCdecaux, plus de mouvements sociaux !

A la une d'IntraParis cette semaine, la Ville invite les personnels de la Ville à signaler tout graffiti ou affichage illégal sur l'édifice de notre site de travail afin qu'un enlèvement "*rapide et gratuit*" soit effectué par nos collègues de la Propreté (application DansMaRue).

Il y est dénoncé "*la pollution visuelle et la dégradation de notre environnement urbain*" que constituent ces graffitis et affiches

D'accord mais que dire alors des très nombreux emplacements réservés à la publicité commerciale dans la capitale en particulier les immenses panneaux électriques des sociétés privées JCdecaux ou Clear Channel ? Il ne s'agit pas là ni d'une pollution visuelle ni d'une entorse à la sobriété énergétique ?

Et où sont les emplacements d'affichage libre à Paris ?

L'affichage libre regroupe l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif.

Le Code de l'environnement fixe une surface minimale que chaque commune doit réserver à cet affichage. Pour Paris la surface minimale à réserver est de 12 m² auxquels s'ajoutent 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà (230 m² d'affichage libre donc)

C'est peu mais ce minimum est-il respecté ?

En tout cas à l'heure où la Ville affiche son soutien au mouvement social sur le fronton de l'Hôtel de Ville et de mairies d'arrondissement, elle ferait bien de permettre aux collectifs, associations, syndicats, partis qui en sont partie prenante d'accéder à des emplacements légaux d'expression libre.

Sinon, au sujet des graffitis, n'hésitez pas à aller voir l'exposition "*Capitale(s) 60 ans d'art urbain*" à l'Hôtel de Ville, une très chouette expo sur le "street art" qui s'expose sur les murs de nos villes de manière illégale (prolongée jusqu'au 25 mars) 😊